



## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (A.M.I.)

### POUR L'ATTRIBUTION D'EMPLACEMENTS D'EXPOSANTS DANS LE CADRE DE L'OPERATION

## « **Marchés nocturnes 2024** » **De Février à Juin 2024**

Désignation de la personne publique :

#### **Commune de Saint-Joseph**

Contact : Direction de l'Environnement et des Affaires économiques

35 rue Eugène Maillard – 1<sup>er</sup> étage de la Maison France Services - 97212 SAINT-JOSEPH

☎ : 0596 57 46 99

[courrier@stjoseph972.fr](mailto:courrier@stjoseph972.fr)

<https://saintjoseph972.com>

La commune de Saint-Joseph souhaite offrir des moments de convivialité et de partage au public, à l'occasion des prochains « marchés nocturnes ».

Les marchés se dérouleront en priorité à la rue Eugène Maillard, au bourg, et exceptionnellement sur la place des fêtes.

Ainsi, conformément à l'article L2122-1-4 du code du code général de la propriété des personnes publiques, il est porté à la connaissance du public la possibilité d'installer durant cette période :

- des stands de restauration ambulante : crêpes, sandwiches, paninis, plats à emporter avec boissons alcoolisées ou non
- des stands d'artisanat local,
- des stands de ventes de fruits et légumes locaux,
- des stands de vente d'épices et autres produits de saison,
- des stands de produits de bien-être,
- des stands de pacotilles (pour certaines occasions : Carnaval et autres)
- des stands de vente de crabes (pour le marché de pâques)

Le nombre d'emplacements disponibles variera selon :

- les sites où se dérouleront les marchés,
- les dates et thématiques des marchés.

Les détails des attendus vous sont exposés ci-après.

Seule la vente de boissons du 2ème groupe sous emballage plastique est autorisée. Des gobelets en carton et couverts jetables devront être fournis à la clientèle.

## PROGRAMME PREVISIONNEL DES MARCHES

- **Vendredi 02 Février 2024 (CHANDELEUR) : confirmé**  
**Marché agricole et artisanal avec un groupe musical**

**-Village des exposants : de 15h à 22h – rue Eugène Maillard – au Bourg**

Nombre d'exposants : **30 exposants** avec ou sans abris (1 abri de 5mx5m pour 2 exposants)

➤ Produits mis à l'honneur : les ingrédients pour faire des crêpes à base de produits locaux

Types d'exposants souhaités :

-10 exposants : de fruits et légumes, produits agricoles, plantes et fleurs, miel, épices diverses

-10 exposants pour vente de : crêpes, grillades, hamburgers, paninis, jus locaux, eau de coco, jus de canne, plats à emporter

-10 exposants pour vente de : produits de l'artisanat local ; vêtements et accessoires de mode...

- **Dimanche 24 OU Mercredi 27 MARS 2024 (Marché de Pâques) : date prévisionnelle**  
**Marché agricole et artisanal avec une animation musicale et jeux pour enfants**

**-Village des exposants : rue Eugène Maillard – au Bourg**

**-si Dimanche 24 Mars : marché de 07h à 15 h**

**-si Mercredi 27 Mars : marché de 15h à 22h**

➤ Produits mis à l'honneur : les crabes

Nombre d'exposants : **30 exposants** avec abris (1 abri de 5mX5m pour 2 exposants)

Types d'exposants souhaités :

-10 exposants : de fruits et légumes, produits agricoles, plantes et fleurs, miel

-10 exposants pour vente de : crêpes, grillades, jus locaux, eau de coco, jus de canne, ,

-10 exposants pour vente de : produits de l'artisanat local ; vêtements et accessoires de mode...

- **Vendredi 12 AVRIL 2024 : date prévisionnelle**  
**Marché agricole et artisanal avec une animation musicale et jeux pour enfants**

**-Village des exposants : de 15h à 22h – rue Eugène Maillard – au Bourg**

Nombre d'exposants : **30 exposants** avec ou sans abris (1 abri de 5mx5m pour 2 exposants)

Types d'exposants souhaités :

-10 exposants : de fruits et légumes, produits agricoles, plantes et fleurs,

-10 exposants pour vente de : crêpes, grillades, hamburgers, paninis, jus locaux, eau de coco, jus de canne, plats à emporter

Seule la vente de boissons du 2ème groupe sous emballage plastique est autorisée. Des gobelets en carton et couverts jetables devront être fournis à la clientèle.

-10 exposants pour vente de : produits de l'artisanat local ; vêtements et accessoires de mode...

- **Vendredi 03 MAI 2024 : date prévisionnelle**  
**Marché agricole et artisanal avec une animation musicale et jeux pour enfants**

**-Village des exposants : de 15h à 22h – rue Eugène Maillard – au Bourg**

Nombre d'exposants : **30 exposants** avec ou sans abris (1 abri de 5mx5m pour 2 exposants)

Types d'exposants souhaités :

-10 exposants : de fruits et légumes, produits agricoles, plantes et fleurs,

-10 exposants pour vente de : crêpes, grillades, hamburgers, paninis, jus locaux, eau de coco, jus de canne, plats à emporter

Seule la vente de boissons du 2ème groupe sous emballage plastique est autorisée. Des gobelets en carton et couverts jetables devront être fournis à la clientèle.

-10 exposants pour vente de : produits de l'artisanat local ; vêtements et accessoires de mode...

- **Vendredi 07 JUIN 2024 : date prévisionnelle**

**Marché agricole et artisanal avec une animation musicale et jeux pour enfants**

**-Village des exposants : de 15h à 22h – rue Eugène Maillard – au Bourg**

Nombre d'exposants : **30 exposants** avec ou sans abris (1 abri de 5mx5m pour 2 exposants)

Types d'exposants souhaités :

-10 exposants : de fruits et légumes, produits agricoles, plantes et fleurs,

-10 exposants pour vente de : crêpes, grillades, hamburgers, paninis, jus locaux, eau de coco, jus de canne, plats à emporter

Seule la vente de boissons du 2ème groupe sous emballage plastique est autorisée. Des gobelets en carton et couverts jetables devront être fournis à la clientèle.

-10 exposants pour vente de : produits de l'artisanat local ; vêtements et accessoires de mode...

**Informations importantes :**

Seule la vente de boissons du 2ème groupe sous emballage plastique est autorisée. Des gobelets en carton et couverts jetables devront être fournis à la clientèle.

La vente à emporter ou à consommer sur place est autorisée, ainsi que l'installation de quelques chaises et tables à proximité immédiate de l'emplacement attribué pour les Food-trucks et snacks. Les attributaires devront replier leurs installations 1 heure après la manifestation et maintenir l'emplacement attribué en bon état de propreté.

**Autres conditions d'occupation :**

-Interdiction de la vente des alcools des 3ème et 4ème groupes (rhum, whisky...) ou dans des contenants en verre et en canettes

-Occupation précaire, révoquant à tout moment et strictement personnelle

-Interdiction de sous-traitance ou de sous-location

L'attribution donnera lieu au paiement d'un **droit de place** (cf délibération du Conseil municipal en cours de validité).

Les **candidats** intéressés sont invités à envoyer **au plus tard (03) trois semaines avant chaque marché agricole et artisanal**, par courrier électronique leur dossier de candidature comportant les éléments suivants :

- Courrier de candidature décrivant sommairement les produits proposés à la vente et les dates souhaitées d'occupation de l'emplacement
- 3 photos présentant les marchandises à vendre ainsi que pour certains des photos de leur foodtruck ou roulotte.
- Justificatif de formation à l'hygiène alimentaire (pour la vente de produits alimentaires)
- Permis d'exploitation pour la vente de boissons (pour la vente de bières)
- Récépissé de déclaration à la DAAF (si obligatoire)

Les candidatures doivent être transmises aux adresses suivantes :

[courrier@stjoseph972.fr](mailto:courrier@stjoseph972.fr)

**et copies à [muriel.vautor@stjoseph972.fr](mailto:muriel.vautor@stjoseph972.fr) ET [raymonde.couf@stjoseph972.fr](mailto:raymonde.couf@stjoseph972.fr)**

Les dossiers de candidatures parvenus hors délai, incomplets ou portant sur une activité autre que celles mentionnées ci-dessus seront rejetés sans être examinés.

**Le choix des candidatures** retenues sera effectué **en fonction des critères suivants** :

- **Variétés des produits proposés à la vente – 80%**
- **Présentation générale du stand (décorations sur le thème de Noel, tenue vestimentaire sur le thème de Noel, présentation agréable et mise en valeur des produits et marchandises – 20 %**

Instance de recours (nom et coordonnées du tribunal) :

Tribunal administratif de Fort-de-France

12 rue du Citronnier - Plateau Fofò - CS 17103 - 97271 SCHOELCHER Cedex

Tél : 0596 71 66 67 – Fax : 0596 63 10 08 –

<http://martinique.tribunal-administratif.fr> - [greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr](mailto:greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr)

Tél : 05 96 71 66 67 / Fax : 05 96 63 10 08

Le présent avis de publicité fait l'objet d'un **affichage** en mairie et d'une publication sur le site internet de la ville de Saint-Joseph **jusqu'au 01 juin 2024**.

Le Maire  
Yan MONPLAISIR